

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11705
30 mai 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 MAI 1975, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LES REPRESENTANTS DE LA MAURITANIE, DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
ET DE LA REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de demander qu'au cours de la discussion actuelle du
Conseil concernant la situation en Namibie, une invitation soit adressée à
M. Sam Nujoma, président de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et
à sa délégation, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire
du Conseil de sécurité.

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent par intérim
de la Mauritanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Mamadou KANE

Le représentant permanent de la
République-Unie de Tanzanie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Salim Ahmed SALIM

Le représentant permanent de la
République-Unie du Cameroun auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ferdinand Léopold OYONO

